



# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

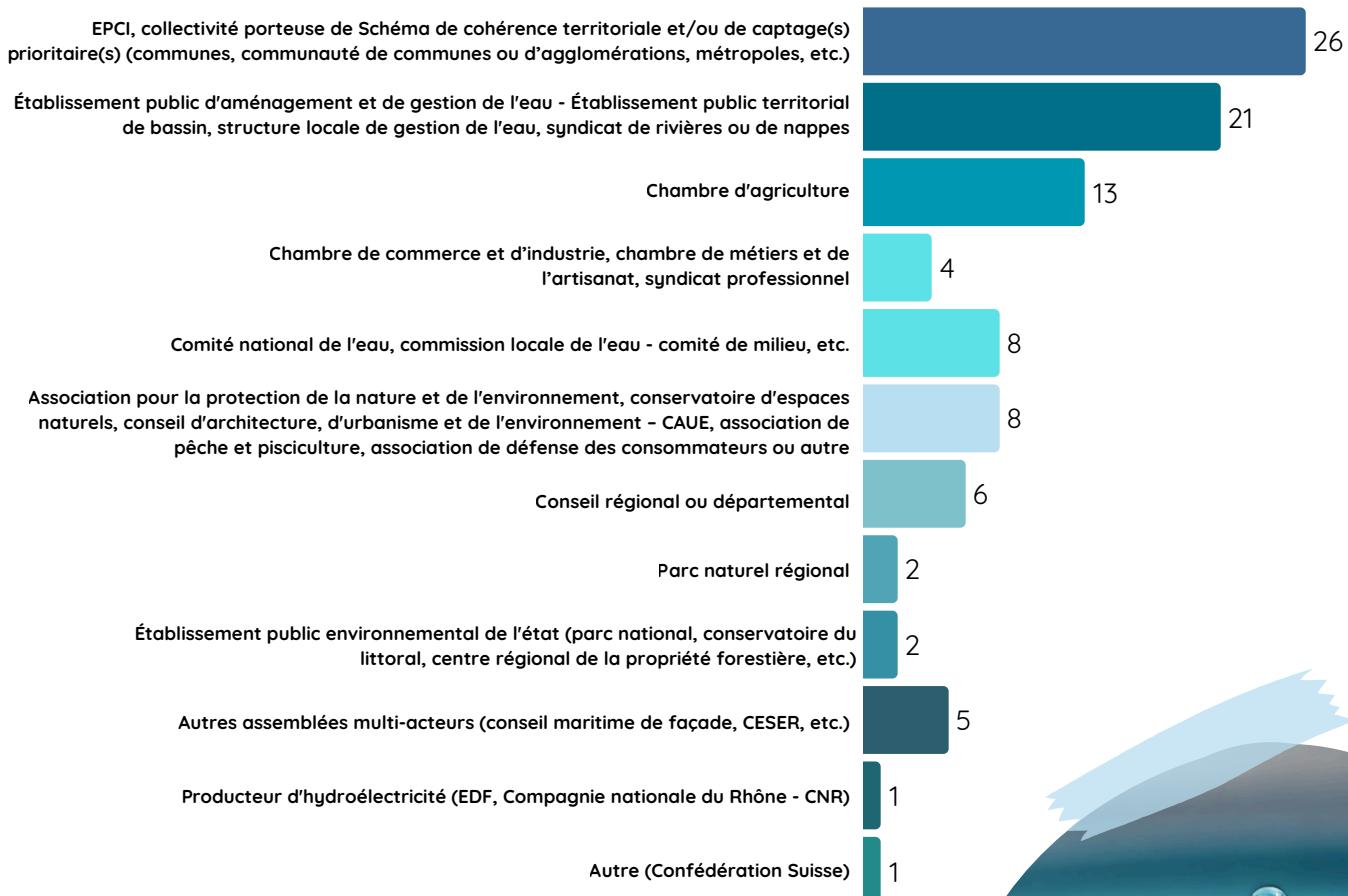
## Synthèse des contributions

### MÉTHODOLOGIE & OBJECTIFS

Dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2028-2033, une large consultation des assemblées s'est tenue du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025. Cette étape vise à associer de manière étroite les représentants des collectivités territoriales, des acteurs socio-professionnels et de la société civile organisée aux orientations futures de la politique de l'eau.

**L'objectif :** recueillir les contributions des acteurs institutionnels, techniques et territoriaux sur sept enjeux, afin d'alimenter la stratégie de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L.212-2 et R.212-6) qui prévoient la consultation des assemblées dans le cadre de l'élaboration et de la révision des SDAGE.

**97 contributions** ont été reçues :



**Qualitest**

# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Préparer l'avenir et relever les défis du changement climatique

##### Réussir la transition de nos modèles économiques et de société

Dans les avis exprimés la transition climatique suppose une remise en question profonde des modèles agricoles, industriels et urbains. L'eau doit devenir un critère central dans toutes les décisions publiques (urbanisme, développement, fiscalité...).

La sobriété est largement partagée comme horizon commun, mais elle est jugée insuffisante si elle n'est pas accompagnée d'un pilotage structuré de la transition hydrique, incluant des objectifs partagés, une gouvernance renforcée à l'échelle des territoires et des financements à la hauteur des enjeux.

Certaines propositions marquantes incluent la création d'un fonds de transition hydrique, une tarification plus incitative ou encore la formation généralisée des acteurs économiques à la sobriété en eau.

##### Mobiliser l'ensemble des acteurs face au changement climatique

Les assemblées appellent à ancrer les trajectoires de transition dans les territoires, en concertation et en s'appuyant sur la gouvernance locale

La mobilisation repose sur 3 leviers clés :

- la connaissance partagée et adaptée aux spécificités locales ;
- la concertation entre élus, citoyens, entreprises dès la conception des projets ;
- l'incitation par des aides lisibles et des moyens renforcés.

La nécessité de former tous les publics, de développer des supports adaptés et de rendre visibles les bénéfices concrets est également partagée.

#### Regards différenciés des acteurs sur la mobilisation face au changement climatique

Tous les acteurs s'accordent sur la nécessité d'agir localement mais leurs priorités divergent selon leurs responsabilités.

- Les collectivités locales (EPCI, Régions, Départements) : elles insistent sur le besoin d'outils simples, de financements lisibles et d'une meilleure coordination entre politiques locales. Elles défendent une approche territoriale, adaptée aux réalités du terrain et construite à l'échelle du bassin versant.
- Les syndicats de bassin : ils rappellent leur rôle d'animation et appellent à une concertation dès l'amont des projets, avec des moyens humains et financiers sécurisés et des outils de sensibilisation plus engageants.
- Les chambres consulaires : elles plaident pour un accompagnement pragmatique des filières économiques, en valorisant les efforts déjà consentis, notamment dans l'agriculture, et en refusant toute stigmatisation des acteurs économiques.
- Les associations environnementales : elles privilégient l'implication citoyenne (sciences participatives, éducation, implication des jeunes) et défendent une transition orientée vers la sobriété et la participation locale.
- Les conseils économiques, maritimes ou comités de bassin : ils mettent l'accent sur la simplification administrative, l'appui sur les données et la mise en avant de bonnes pratiques. Certains appellent à des mesures structurelles plus ambitieuses : fiscalité incitative, nouvelles normes d'aménagement ou pilotage renforcé par la donnée.



# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Intégrer tous les enjeux liés à l'eau

##### Développer une gestion globale de l'eau à l'échelle des bassins versants

Les contributions évoquent une volonté claire : celle de sortir d'une gestion fragmentée de l'eau pour construire une stratégie intégrée à l'échelle du bassin versant. Cette échelle est largement reconnue comme la plus pertinente pour prendre en compte les interdépendances entre milieux, usages et territoires. Les acteurs appellent à renforcer les structures de bassin (EPTB, EPAGE), à simplifier la gouvernance, et à mieux articuler les outils existants (SAGE, PTGE, contrats de milieu...) afin d'en faire de véritables leviers opérationnels.

L'importance d'une connaissance partagée et accessible est également soulignée : données sur les prélevements, cartographie des besoins, qualité des nappes... autant d'éléments essentiels pour éclairer les décisions.

##### Concilier les politiques territoriales avec la préservation durable de la ressource

La pression croissante sur l'eau appelle une réponse collective forte. Les assemblées insistent sur la nécessité d'intégrer les enjeux de l'eau dans tous les documents de planification (urbanisme, agriculture, industrie, énergie).

Les SAGE et PTGE sont perçus comme centraux mais leur portée doit être renforcée juridiquement, leur animation mieux soutenue, et leur articulation avec les autres politiques clarifiée.

Les contributeurs demandent une gouvernance plus représentative et lisible, adossée à des données fiables.

##### Renforcer le mandat politique des instances de concertation locales

Les instances de concertation territoriale comme les Commissions Locales de l'Eau ou les comités de rivière sont largement reconnues comme les pivots légitimes de la gouvernance territoriale de l'eau mais leur influence reste limitée. Les contributions soulignent la nécessité de clarifier leur mandat, de leur donner un statut institutionnel renforcé et d'ancrer leur rôle dans les politiques d'aménagement. La diversité des contextes locaux invite à structurer des comités thématiques adaptés aux enjeux spécifiques (agriculture, industrie, milieux...). Tous s'accordent sur la nécessité de ne pas multiplier les instances mais de donner aux instances de concertation les moyens d'assumer leur rôle.

#### Regards différenciés des acteurs sur l'intégration des enjeux liés à l'eau

- Collectivités locales (EPCI, Régions, Départements) : elles soutiennent une gestion à l'échelle des bassins versants et veulent éviter la multiplication des instances. Elles demandent plus de cohérence entre documents d'urbanisme et politiques de l'eau, des financements pérennes et une simplification des procédures.
- Syndicats de rivière, EPTB, EPAGE : très attachés à leur rôle opérationnel, ils appellent à des règles plus claires et contraignantes pour garantir l'application effective des SAGE, PTGE et contrats de milieu et à des moyens humains et financiers renforcés pour en assurer le suivi.
- Chambres consulaires : elles défendent les intérêts économiques et agricoles, craignent que l'eau ne devienne un frein au développement et réclament plus de souplesse réglementaire ainsi qu'une meilleure représentation des entreprises dans la gouvernance.
- Associations environnementales : elles demandent une gouvernance plus inclusive et transparente, une hiérarchisation stricte des usages en faveur de la préservation des milieux sensibles, et alertent sur la nécessité de fixer des limites écologiques non négociables.
- Conseils (CESER, conseils maritimes, etc.) : ils plaident pour une gouvernance ouverte avec davantage de contre-pouvoirs citoyens et experts et insistent sur la lisibilité globale et la cohérence intersectorielle entre politiques (eau, urbanisme, agriculture, énergie...).



# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires

##### Intégrer durablement les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire

Les assemblées expriment un message fort à savoir que l'eau ne peut plus être traitée comme une contrainte secondaire dans les projets d'aménagement. **Elle doit devenir un critère structurant**, au même titre que le logement, l'économie ou les mobilités.

Cela suppose une transformation profonde des pratiques : reconnaître le rôle stratégique des structures de bassin (CLE, EPTB, syndicats...), articuler les documents d'urbanisme et ceux de l'eau, renforcer les coopérations entre services et outiller les acteurs de terrain.

La nécessité d'intégrer les enjeux de l'eau dès l'amont des projets et non en fin de processus, revient dans de nombreuses contributions. Des propositions visent à rendre cette intégration obligatoire dans les SCOT, PLU, PCAET ou à conditionner les aides publiques à une réelle prise en compte des enjeux de l'eau et climatiques.

##### Favoriser les projets exemplaires... Comment faire ?

Les acteurs appellent à soutenir et valoriser les projets d'aménagement sobres et résilients : soutien financier, formations ciblées, retours d'expérience, démonstrateurs publics, outils partagés...

Ils insistent sur le rôle clef des structures de bassin pour accompagner les porteurs de projets et sur l'intérêt de mobiliser les fonctions écologiques des sols, y compris agricoles. L'exemplarité ne doit plus être marginale mais désormais au cœur de la planification.

#### Regards différenciés des acteurs sur l'intégration de l'eau dans l'aménagement

Tous s'accordent sur la nécessité de faire de l'eau un critère structurant des politiques d'aménagement mais les priorités varient :

- Les collectivités locales (EPCI, Régions, Départements) défendent la cohérence entre documents d'urbanisme et SDAGE. Elles attendent un cadre plus clair, des financements adaptés et une meilleure articulation avec les enjeux climatiques et de résilience territoriale.
- Les syndicats de bassin (EPTB, EPAGE) et les CLE insistent sur la gouvernance par bassin versant et le rôle de l'ingénierie locale. Ils demandent à être associés en amont et plaident pour des outils plus simples, opposables et opérationnels.
- Les chambres consulaires (CCI, CA, CMA) mettent en avant les besoins économiques (agriculture, industrie, tourisme). Elles évoquent des solutions de stockage, la valorisation des sols agricoles pour l'infiltration et des incitations financières favorables aux projets productifs.
- Les associations et conservatoires plaident pour des règles plus strictes, une meilleure prise en compte des zones humides et de la sobriété foncière. Elles insistent sur la formation des urbanistes, l'éducation des élus et la démonstration par des projets exemplaires.
- Les conseils consultatifs (CESER, conseils maritimes, CNE) élargissent la perspective : ils appellent à des scénarios prospectifs de long terme, fondés sur la donnée et la planification climatique, avec une transversalité accrue entre politiques publiques.



# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Partager l'eau en préservant les écosystèmes, tous engagés pour la sobriété

##### Aller vers plus de sobriété

La sobriété n'est plus vue comme une réponse d'urgence mais comme une nouvelle norme. Elle doit irriguer toutes les politiques publiques et les pratiques quotidiennes en combinant incitation, régulation, accompagnement et pédagogie. Des leviers sont proposés comme la tarification incitative (progressive, saisonnière ou sociale) à condition d'assurer l'équité, ou l'accompagnement des transitions : via des aides financières, des conseils de proximité ainsi que de la pédagogie active et des formations ciblées à destination de tous les publics.

##### Renforcer les projets de territoire

Les PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) sont plébiscités comme outils structurants, appelés à être déployés plus largement à l'échelle des bassins versants. Les contributions invitent à les faire évoluer :

- Les rendre plus lisibles et équitables ;
- Clarifier la gouvernance, en confortant le rôle des acteurs territoriaux dans le pilotage des PTGE, en clarifiant les responsabilités entre les différents niveaux d'intervention et en assurant une animation locale pérenne ;
- Fonder les décisions sur la connaissance via des données fiables, partagées et à l'échelle des bassins ;
- Mobiliser largement : citoyens, élus, filières économiques, jeunes générations, etc...

##### Comment garantir l'eau pour les écosystèmes ?

Les acteurs appellent à renforcer la priorité écologique mais sans ignorer les réalités économiques. Il s'agit de mieux connaître les besoins écologiques, en affinant les débits minimums biologiques, de contrôler les prélèvements et faire respecter les restrictions, notamment en période de tension.

Certaines contributions insistent sur le besoin d'intégrer le changement climatique dans les modèles de gestion, avec une adaptation continue des objectifs. Enfin, les acteurs appellent à hiérarchiser les usages en période de crise.

##### Regards différenciés des acteurs sur l'enjeu de la sobriété

Tous convergent sur l'urgence de la sobriété et la nécessité de données fiables, d'outils de suivi et d'animation territoriale. Mais les points de tension se cristallisent autour du niveau d'ambition environnementale et du rythme des contraintes, entre logique écologique stricte et réalisme économique.

- Collectivités locales (EPCI, Régions, Départements) : elles défendent une sobriété planifiée, intégrée à l'aménagement et pilotée par des outils territoriaux (PTGE, Contrats Eau-Climat). Elles attendent des financements conséquents et un rôle d'appui de l'État, tout en misant sur la sensibilisation progressive des usagers.
- Syndicats de bassin (EPTB, EPAGE) et CLE : ils insistent sur la connaissance fine des usages, la gouvernance locale et l'équité entre usagers. Ils plaident pour des dispositifs concrets (compteurs intelligents, contrôle des prélèvements) et pour un suivi/évaluation régulier des PTGE.
- Chambres consulaires (CCI, CA, CMA) : elles soulignent la nécessité de concilier sobriété et maintien de l'activité économique. Elles défendent des leviers pragmatiques (tarification incitative, recyclage, innovations techniques) et alertent contre des contraintes trop déconnectées des réalités du terrain.
- Associations environnementales : elles revendentiquent une hiérarchisation stricte des usages, des objectifs chiffrés et des règles contraignantes (compteurs obligatoires, équipements systématiques, conditionnalité des aides donnant la priorité aux écosystèmes).
- Conseils (CESER, Conseils maritimes, CNE) : ils adoptent une vision liant efficacité environnementale, soutenabilité économique et acceptabilité sociale. Ils appellent à reconnaître les efforts déjà réalisés, à renforcer la concertation et à développer une fiscalité incitative ainsi qu'un suivi par indicateurs partagés.

# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Préserver et restaurer les milieux aquatiques, notamment pour prévenir les inondations

##### Être plus efficace dans la restauration et la non-dégradation des milieux aquatiques

Les participants appellent à passer d'une logique de réparation à une logique de non-dégradation : éviter la détérioration des milieux est considéré plus efficace que leur restauration a posteriori.

La préservation des zones humides et leur intégration dans l'urbanisme sont des priorités fortes, avec un besoin de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs.

##### Mieux coupler restauration des milieux et prévention des inondations

Les contributions appellent à décloisonner les politiques inondation et milieux.

Les solutions fondées sur la nature (SFN) sont vues comme un levier doublement utile mais elles sont encore insuffisamment reconnues.

Les différents documents de planification ou de programmation (SAGE, SLGRI, PAPI) doivent être davantage articulés et les projets doivent pouvoir s'appuyer sur des financements croisés. L'acceptabilité locale reste un enjeu fort.

##### Privilégier des projets à l'échelle des EBF

L'échelle des espaces de bon fonctionnement (EBF) fait désormais consensus comme cadre d'action pertinent. Mais leur mise en œuvre appelle à une maîtrise foncière renforcée via l'inscription systématique dans les documents d'urbanisme et via une concertation plus formalisée et des dispositifs d'indemnisation ciblée.

##### Comment démultiplier les solutions fondées sur la nature (SFN) ?

Les SFN sont perçues comme des solutions d'avenir mais restent freinées par une culture encore dominée par le génie civil, des règles trop rigides et des justifications plus lourdes que pour les solutions techniques classiques.

Les acteurs insistent sur la pédagogie auprès des élus, bureaux d'études, citoyens et la reconnaissance des co-bénéfices économiques et sociaux. Ils évoquent également la structuration d'une ingénierie dédiée (formations, référentiels, démonstrateurs) et l'intégration des SFN dans les documents de planification, avec un rôle plus prescriptif.

##### Regards différenciés des acteurs sur la préservation et la restauration des milieux

L'ensemble des acteurs converge sur un constat partagé : face aux pressions multiples (urbanisation, agriculture, changement climatique), la restauration et la non-dégradation des milieux aquatiques doivent devenir une priorité structurante, indissociable de la prévention des inondations.

- Collectivités (EPCI, Régions, Départements) : elles insistent sur la planification à long terme et sur la nécessité de décloisonner les politiques (eau, urbanisme, climat, agriculture). Les collectivités défendent la reconnaissance des CLE et l'intégration des EBF dans les documents d'urbanisme, tout en appelant à des règles plus simples et mieux articulées.
- Syndicats de rivières, EPAGE, EPTB : ils demandent des moyens renforcés, des règles plus claires et la reconnaissance de leur rôle dans la GEMAPI. Très favorables aux solutions fondées sur la nature, ils soulignent toutefois les obstacles fonciers et réglementaires.
- Chambres consulaires (CCI, CMA, CA) : elles appellent à une concertation agricole structurée et à des mesures compatibles avec l'activité économique. Elles préfèrent l'accompagnement et l'innovation (PSE, réutilisation des eaux, adaptation des pratiques) à des contraintes trop strictes. Elles insistent sur la soutenabilité et l'acceptabilité sociale des mesures.
- Associations environnementales : elles adoptent une position plus prescriptive : priorité à la non-dégradation, protection stricte des zones humides, conditionnalité des aides aux gains écologiques réels. Elles plaident pour l'usage systématique des classements réglementaires et défendent une hiérarchisation claire des usages au profit de l'environnement.
- Conseils (CESER, conseils maritimes, CNE...) : ils apportent une lecture stratégique à savoir intégrer systématiquement l'eau et les EBF dans toutes les politiques d'aménagement, promouvoir la planification à long terme et conditionner les aides à des projets réellement intégrés. Ils insistent aussi sur l'importance de la concertation multi-acteurs et d'une pédagogie du risque.

# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Lutter contre les substances toxiques pour préserver la santé et les écosystèmes

##### Être plus efficace dans la lutte contre les substances toxiques

Les contributions convergent vers une priorité claire, celle de réduire à la source les substances toxiques. Cela suppose d'interdire ou substituer les produits les plus dangereux (PFAS, pesticides...), d'accompagner les alternatives industrielles et agricoles et de renforcer la sobriété chimique. Le besoin de mieux connaître les pollutions est largement exprimé à savoir explorer les origine, les effets et les évolutions dans le temps. Cela passe par un suivi renforcé, des données accessibles et une recherche active sur les polluants émergents.

Les stratégies les plus efficaces sont reconnues comme territorialisées et adossées à des moyens pérennes. La transparence des données et l'implication des consommateurs sont vues comme des leviers à activer davantage.

##### Faut-il préciser les attendus du SDAGE pour engager davantage les territoires ?

Les acteurs appellent à un SDAGE plus clair et structurant, fixant un cap lisible et des objectifs mesurables, sans tomber dans une micro-gestion.

L'intérêt d'une priorisation géographique des actions par le SDAGE est en particulier souligné.

Les acteurs soutiennent également des objectifs chiffrés mais adaptables aux réalités locales. Ils évoquent également une articulation renforcée avec les SAGE et les outils opérationnels.

##### Regards différenciés des acteurs sur la lutte contre les substances toxiques

Tous les acteurs convergent sur la priorité donnée à la réduction à la source des pollutions agricoles, industrielles et urbaines, mais chacun décline ses attentes selon ses responsabilités et contraintes

- Collectivités locales (EPCI, SCOT, gestionnaires de captages) : elles insistent sur le réalisme opérationnel : un accompagnement financier fort, la protection des captages et la co-construction avec les filières agricoles. Elles soulignent la difficulté à assumer seules le coût du « pollué-payeur ».
- Syndicats de bassin, EPAGE, EPTB : ces opérateurs de terrain défendent une approche systémique et multisectorielle. Ils plaident pour un ciblage fin des zones vulnérables, une meilleure coordination des actions et une gouvernance articulée entre échelles locales et de bassin.
- Régions et Départements : ils demandent plus de lisibilité des dispositifs, la continuité de l'ingénierie locale et un investissement durable dans la connaissance, notamment sur les pesticides et micropolluants.
- Conseils consultatifs (CESER, maritimes...) : ils adoptent une lecture de long terme, misant sur des transitions agricoles durables, une réglementation plus exigeante et un soutien aux filières alternatives, avec l'idée d'inscrire le changement sur une quinzaine d'années.
- Comités de bassin et CLE : ils défendent un renforcement des outils de planification et de surveillance, avec des fiscalités ciblées (par exemple une redevance spécifique) pour responsabiliser les metteurs sur le marché.
- Chambres consulaires : elles prônent le pragmatisme économique via des solutions co-construites avec les entreprises, un financement pérenne des incitations (PSE) et une valorisation de l'innovation technique locale.
- Associations environnementales et acteurs de la société civile : elles demandent des mesures plus prescriptives via l'interdiction des épandages chimiques sur les captages, les contrôles renforcés et la transparence des données et information des citoyens.



# ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES/PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SUR LES ENJEUX DU SDAGE DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## Synthèse des contributions

### GRANDS ENJEUX DE L'EAU À TRAITER DANS LE PROCHAIN SDAGE



#### Impliquer les citoyens dans la préservation et la restauration de l'eau

##### Comment impliquer davantage les citoyens ?

Tous les acteurs s'accordent sur le fait qu'impliquer les citoyens est essentiel. Mais cela nécessite des stratégies solides et surtout construites dans la durée.

L'enjeu n'est plus seulement de sensibiliser mais de rendre les citoyens **acteurs**.

Les contributeurs évoquent notamment :

- Une éducation à l'eau dès l'école avec des outils adaptés à chaque public ;
- L'ancrage local des messages : parler de la "rivière d'à côté" pour rendre le sujet concret ;
- La participation active de tous : chantiers citoyens, assemblées d'usagers, sciences participatives ;
- La nécessaire diversification des formats : vidéos, réseaux sociaux, applis, événements festifs ;
- Et un appui sur les relais de terrain : associations, enseignants, animateurs locaux...

##### Comment favoriser des comportements plus vertueux ?

Le changement des comportements passe par 3 approches complémentaires : **de l'information, de l'accompagnement et de l'incitation**. Il s'agit de créer les conditions pour que les gestes utiles soient compris, accessibles et valorisés.

Parmi les leviers à activer :

- Informer avec des messages simples et pédagogiques (campagnes TV, kits scolaires...) ;
- Donner les moyens d'agir via des équipements économiques, tarification progressive, bonus-malus, labels clairs ;
- Valoriser les initiatives locales : défis citoyens, ateliers de quartier, événements éducatifs ;
- Faire évoluer les représentations : parler d' "empreinte eau", expliciter les liens eau/alimentation/énergie.

##### Regards différenciés des acteurs sur l'implication des citoyens

Tous les acteurs reconnaissent que l'éducation et la sensibilisation constituent le socle de l'engagement citoyen. Mais chacun nuance la manière d'impliquer les habitants :

- Collectivités locales (EPCI, SCOT, gestionnaires de captages) : elles défendent une approche concrète via tarification incitative, kits d'économie d'eau, suivi de consommation, campagnes locales de communication.
- Syndicats de bassin, EPAGE, EPTB : ils conçoivent la participation comme un parcours progressif d'engagement, combinant pédagogie, relais de terrain (enseignants, associations), projets locaux et nouveaux outils numériques (suivi, IA). Ils insistent sur l'ancrage territorial.
- Régions et Départements : ils veulent structurer et amplifier l'action publique avec plus de clarté dans les politiques, un soutien aux projets de territoire et des médiateurs scientifiques pour rendre les enjeux compréhensibles à tous.
- Comités de bassin et de l'eau (CLE, CNE) : ils prônent l'ouverture de la gouvernance, des campagnes ciblées, des retours d'expérience
- Conseils (CESER, maritimes...) : ils insistent sur la pédagogie et sur l'équilibre à trouver entre incitations et régulation.
- Chambres consulaires (CCI, CMA, CA) : elles promeuvent des outils pratiques (auto-diagnostic, empreinte eau) et des espaces de dialogue entre citoyens et professionnels.
- Associations environnementales, CAUE, conservatoires : elles militent pour une démocratie environnementale élargie, fondée sur l'inclusion, la transparence et des formes concrètes de participation : sciences participatives, bénévolat, projets collectifs, tarification sociale.

